

Communiqué de presse  
26 juin 2018

## La branche professionnelle des entreprises de services à la personne dévoile une étude inédite sur les entreprises de services à la personne avec un focus sur l'impact des évolutions réglementaires sur la branche

La branche professionnelle des Entreprises de Services à la Personne, publie avec KYU LAB une étude relative à l'impact des évolutions réglementaires sur la branche des entreprises de services à la personne, à la demande des partenaires sociaux<sup>1</sup>. Près de 450 dirigeants et 200 salariés ont participé à cette enquête inédite, complétée par la statistique publique (INSEE DADS, DARES NOVA...). Cette étude a été réalisée via l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, accompagné par AGEFOS PME.

### Une branche professionnelle en pleine croissance

La branche est aujourd'hui face à une **croissance exponentielle et double** : elle concerne tant le chiffre d'affaires que le nombre de salariés. Entre 2015 et 2016, **le nombre de salariés du secteur a augmenté de 4,5%**. Les prévisions pour les 5 prochaines années annoncent une hausse moyenne annuelle de chiffre d'affaires de 7%, soit de nombreux emplois à créer dans les années à venir. Par ailleurs, le secteur des entreprises de services à la personne doit aussi faire face à une **demande accrue de la part des usagers** en matière d'entretien de la maison, de garde d'enfants, ou encore d'assistance aux personnes âgées. Dans un environnement particulièrement concurrentiel, ces tendances ont un impact direct sur les plus de **150 000 salariés et près de 4 200 entreprises de la branche**.

Fait notable, **une part non-négligeable des salariés des entreprises de services à la personne apprécie particulièrement son travail**. En effet, les principales sources de motivation des salariés sont **liées aux relations humaines**. En effet, l'envie de satisfaire au mieux ses clients (71% des salariés) et le **sens de l'intérêt général et du service** (69% des salariés) sont les deux éléments de motivation les plus cités. Par ailleurs plus de la moitié d'entre eux évoque aussi la **satisfaction du travail bien fait**.

### Un secteur conscient des besoins en matière de formation professionnelle

Condition inhérente à leur développement, **les entreprises doivent recruter pour faire face à une demande des usagers en constante hausse**. Mais force est de constater que les atouts des métiers de la branche des services à la personne ne sont pas encore jugés suffisamment attractifs malgré des efforts de structuration du secteur et une politique de professionnalisation menée par la branche. **Les entreprises doivent parfois faire face à des difficultés en matière de recrutement** et ont fait à ce titre de la formation professionnelle un outil de fidélisation et d'attractivité au même titre que l'amélioration des conditions de travail et des rémunérations.

---

<sup>1</sup> La branche des Entreprises de Services A la Personne regroupe : la FEDESAP, la FESP, le SYNERPA, la FFEC, la FGTA FO, CFTC Santé et Sociaux, CFDT Services. Ayant rejoint la branche en 2017, après le début de l'étude, la FFEC et ses adhérents n'ont pas été interrogés dans le cadre de ce projet.

Ainsi, la branche est fortement mobilisée autour de la nécessité de former au mieux les salariés pour pérenniser l'activité et répondre à une demande de plus en plus importante des français et concourir à l'employabilité des salariés et à la reconnaissance de leur travail.

Au-delà du souhait exprimé **de revalorisation salariale**, les salariés du secteur eux-mêmes **souhaitent bénéficier d'un accès facilité à la formation, leur permettant d'évoluer professionnellement** au sein même de la branche. Ainsi, ce ne sont pas moins de **15 000 stagiaires qui sont formés chaque année**.

### Un secteur particulièrement impacté par les évolutions réglementaires et législatives

Depuis la loi cadre de 2002, la branche des entreprises de services à la personne est régulièrement impactée par de nouvelles lois qui ne sont pas sans effets sur l'activité même des sociétés.

Loi Borloo (2005), Plan Wauquiez (2009), réduction des exonérations fiscales (2012), CICE (2013), loi sur la formation professionnelle (2014) etc... **chaque évolution législative, qu'elle soit propre au secteur ou transversale, a des conséquences directes ou indirectes en termes d'employabilité et de croissance.**

Certaines lois ont eu pour conséquence de multiplier les obligations réglementaires pour les dirigeants de société, qui demandent aujourd'hui plus de stabilité et de lisibilité afin de pouvoir mettre en place de vraies stratégies de recrutement et de formation sur le long terme pour anticiper la croissance à laquelle la branche fait face.

**L'étude conforte la nécessité de développer une offre de formation adaptée et de qualité, dans ce secteur en pleine expansion, afin de faire face à la demande croissante des usagers** (en matière, par exemple, d'entretien de la maison, de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées ou handicapées etc...) **et de permettre la fidélisation des salariés et leur évolution professionnelle au sein de la branche.**

[Consulter l'étude complète](#)

[Consulter la synthèse de l'étude](#)

[Consulter l'infographie](#)

#### Contact presse :

IdéeAL conseil - Alix Bougeret - Attachée de presse AGEFOS PME - 06.63.61.16.19 - [alix.bougeret@ideealconseil.com](mailto:alix.bougeret@ideealconseil.com)

Pour la CFDT Services - Odile Stanciu - 06.21.62.05.05 - [stanciuo@cfdt-services.fr](mailto:stanciuo@cfdt-services.fr)

Pour la CFTC Santé sociaux - Aline Mougenot - 01.42.58.98.34 - [amougenot@cftc-santesociaux.fr](mailto:amougenot@cftc-santesociaux.fr)

Pour la FESP - Gaëlle Dufour - [gaelle.dufour@fesp.fr](mailto:gaelle.dufour@fesp.fr)

Pour la Fédésap - Julien Jourdan - Directeur général - 01.75.43.77.20 - [communication@fedesap.org](mailto:communication@fedesap.org)

Pour la FGTA -FO - Elsa LACOFFE - 06.71.53.53.97 - [elsa.lacoffe@fgta-fo.org](mailto:elsa.lacoffe@fgta-fo.org)